



une belle vie immobilière

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan

1 Allée du Général Le Troadec
56000 VANNES

Objet : Résidence BOREALE

Demande de dérogation aux articles L 411-1 et suivants du code de l'environnement

Vos ref. : SP56_2019_13

Vannes, le 12 Septembre 2019

Lettre Recommandée AR
1A 153 196 2637 7

Madame et Monsieur,

Dans le cadre de l'arrêt de notre chantier suite à la découverte de nids d'hirondelles et de moineaux situés sur l'emprise de notre future construction de la Résidence « **BOREALE** », nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli le rapport concernant les mesures compensatoires diagnostiquées par la LPO, que notre entreprise s'engage à effectuer sur le terrain situé au 8 rue de La Lande à Vannes, en vue de la construction d'un bâtiment de logements collectifs, ainsi que le formulaire cerfa constituant notre dossier de demande de dérogation.

Après échange sur site en Juin dernier avec la Ligue de Protection des Oiseaux ainsi que la Police de l'Environnement, amenant à un arrêt des travaux de démolition pour cause de présence d'oiseaux protégés sur site, nous pensions redémarrer notre chantier au 15 Septembre 2019, après la période de nidification.

Conformément au rapport précité, nous nous engageons, de manière compensatoire, à installer des nichoirs sur le futur bâtiment ainsi qu'une maison nichoir sur le terrain avec un suivi sur une période de 5 ans par un organisme reconnu et habilité (LPO) afin d'accompagner au mieux cette nidification dans le quartier.

Par la présente, nous sollicitons votre accord express afin de redémarrer le chantier le plus rapidement possible.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Vous souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Madame et Monsieur, à nos sincères salutations.

Sébastien BUEFET
Directeur d'Agence